



Agenda

Lundi 29 mai 2017

-15h : **Anne LAUVERGEON**, Présidente d'ALP, présidente de la Commission Innovation 2030 : « *Comment encourager l'innovation en France pour créer des emplois et de la croissance ?* ».

-17h : Réunion du jury du Prix Edmond Freville – Pierre Messmer (salle 3).

-17h30 : Réunion du jury du Concours de la Fondation Solon (salle 4).

Lundi 5 juin 2017

Pas de séance (lundi de Pentecôte)

Lundi 12 juin 2017

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, Statistique et Finance (salle 3).

-15h : **Nicolas BAVEREZ**, essayiste et avocat : « *Quelles stratégies de défense et de sécurité face aux nouvelles menaces ?* ».

-17h : Réunion de la section Morale et Sociologie (salle 4).

-17h30 : conférence de **ZUO Xuejin**, directeur de l'Institut d'économie à l'Académie de Shanghai des Sciences sociales, dans le cadre de la Fondation Éthique et Économie (Grande salle des séances).

Lundi 19 juin 2017

-9h30 : Réunion de la section Législation, Droit public et Jurisprudence (salle 4)

-15h : **Élisabeth GROSDHOMME**, Fondatrice et directrice de Paradigmes et Caetera : « *L'économie collaborative peut-elle contribuer en France à la croissance économique, à la réduction des dépenses publiques, et à la création d'emplois ?* ».

- Comité secret.

Lundi 26 juin 2017

-15h : Élection d'un membre titulaire au fauteuil laissé vacant par le décès de Pierre Bauchet (section Économie politique, Statistique et Finances)

Communication de **Philippe AGHION**, professeur au Collège de France : « *Quelles réformes pour assurer la compétitivité internationale de notre système d'enseignement supérieur et de recherche ?* »

Séance du lundi 22 mai

Après approbation du procès-verbal de la séance du lundi 15 mai, le président **Michel Pébereau** a procédé aux dépôts d'ouvrage. **François d'Orcival** a présenté l'ouvrage de son confrère **Jacques de Larosière** *Les lames de fond se rapprochent* (Paris, Odile Jacob, 2017, 173 p.), **Pierre Delvolvé** ceux de François Saint-Bonnet, *À l'épreuve du terrorisme. Les pouvoirs de l'État* (Paris, Gallimard, 2017, 161 p.) et de Philippe Raynaud, *L'esprit de la V^e République. L'histoire, le régime, le système* (Paris, Perrin, 2017, 284 p.), et **François Terré** celui de Philippe Portier, *L'État et les religions en France. Une sociologie historique de la laïcité* (Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 367 p.).

Le président a ensuite donné la parole à **Michel Didier**, président du centre d'études et de conjoncture économiques Coe-Rexecode, qu'il avait invité à répondre à la question : « Quelle fiscalité de l'épargne et du capital pour retenir en France l'épargne des Français et l'orienter vers les entreprises ? »

La fiscalité sur le capital, a précisé l'intervenant en préambule, n'existe pas en tant que telle, mais regroupe des impôts dont la création s'étale dans le temps (de l'impôt foncier révolutionnaire aux prélèvements sociaux de la fin des années 1980) et dont les modalités diffèrent selon qu'ils taxent les revenus, la détention ou la transmission du capital. Cette fiscalité a pour caractéristique de s'être davantage développée en fonction des besoins financiers que de la situation économique. Elle équivaut aujourd'hui en France à 10 % du PIB, supportés pour une moitié environ par les entreprises et pour l'autre par les ménages. Un ménage verra, en moyenne, 68 % des revenus du capital accumulés pendant toute sa vie être prélevés par le fisc. Il est même fréquent que ces impôts absorbent ou excèdent le montant des revenus du capital, pour peu que le rendement de celui-ci soit faible. Ce poids considérable a poussé à multiplier les régimes dérogatoires, qui, outre qu'ils induisent de nombreuses distorsions, contribuent à rendre le système peu lisible.

Fort de ce constat, M. Didier a invité à repenser la fiscalité sur le capital à la lumière de deux principes. Le premier est la neutralité de l'impôt, pour ne pas inciter les épargnants à des choix d'investissement sans rapport avec la réalité économique, comme c'est trop souvent le cas actuellement, où les placements les moins taxés sont aussi ceux qui financent le moins les entreprises. Le second est un rapprochement avec la fiscalité des pays voisins, beaucoup moins lourde, dans un monde où les capitaux circulent librement. L'enjeu est celui de la croissance, qui a partie liée avec l'accumulation de capital, ainsi que l'a rappelé l'orateur, défendant au passage l'idée selon laquelle il était plus bénéfique de baisser la taxation du capital que celle du travail, car cela allège beaucoup plus les coûts de production des entreprises. De même, si l'exigence de justice sociale doit guider la mise en œuvre de la fiscalité, il s'avère que la fiscalité sur le capital n'a qu'un effet très marginal sur la réduction de la pauvreté. Dans ces conditions, M. Didier préconise de remplacer les trois impôts sur le capital (impôt sur le revenu, prélèvements sociaux et impôt sur la fortune) par un prélèvement unique proportionnel au revenu du capital (fixé, dans un premier temps, à 30 %, compte tenu du déficit public), qui permettrait, en réorientant l'épargne des Français vers l'investissement productif, de contribuer efficacement à l'emploi.

À l'issue de sa communication, **Michel Didier** a répondu aux questions que lui ont adressées **Yvon Gattaz**, **Bertrand Collomb**, **Jacques de Larosière**, **Denis Kessler**, **Jean-Claude Trichet**, **André Vacheron**, **Haïm Korsia** et **Michel Pébereau**.

Dans la presse et sur les ondes

- « Transhumanisme, notre liberté menacée ? », tribune de **Jean-François Mattei** dans *La Croix* du 2 mai, met l'accent sur la question de l'exploitation des données personnelles et fait le lien avec la problématique du transhumanisme. « Sous la pression des fournisseurs d'accès Internet, le président des États-Unis vient de promulguer la suppression de la protection des données sur Internet adoptée fin 2016 par le président Obama. [...] Les moteurs de recherche comme Google et Facebook avaient déjà accès à certaines de nos données, mais cette fois l'intrusion est beaucoup plus globale au point de concerner l'adresse, la composition de la famille, les coordonnées bancaires, les programmes regardés à la télévision et tout le reste ! Bref, notre profil est établi et précisé chaque jour. Les démarcheurs les utiliseront à bon escient. L'important dans cette affaire, c'est qu'elle démontre que nous ne sommes plus tout à fait libres et maîtres chez nous. Ce qui nous ramène la volonté du transhumanisme de diriger le monde, de s'introduire dans nos esprits, de guider nos intelligences, et bien sûr, nos comportements. Parce que ces machines nous sont bien utiles, nous acceptons de perdre une partie de nos secrets et de notre intimité. Mais jusqu'où accepterons-nous d'aller ? »
- « Quand le droit devient un objet de curiosité » : Laurence Neuer salue, sous ce titre, le dernier ouvrage de **François Terré**, son *Dictionnaire insolite du droit* (voir Lettre 638 du 10 janvier 2017). « Le désuet danse avec le comique dans cette valse des mots du droit que la plume espiègle du professeur transforme en or dans ce dictionnaire amoureux qui ne dit pas son nom. Une lecture aussi instructive qu'enrichissante » (*Le Point*, 3 mai).
- **Chantal Delsol** est revenue, dans une tribune publiée le 4 mai par *Valeurs actuelles* (« Solitaires ou solidaires ? »), sur la suppression progressive du statut d'ayant droit depuis l'entrée en vigueur de la protection universelle maladie le 1^{er} janvier 2016 : « C'est l'État qui prend le relais des solidarités particulières, celles-ci étant comprises comme privatives de liberté, porteuses de dettes impayables, en bref, invalidantes. » Or, poursuit la philosophe, les humains « enracinent leurs sentiments dans le don et leurs relations dans la gratitude. [...] Si l'on supprime ces dettes et cette solidarité, on ne façonne pas une société du pur amour, mais une société sans amour. [...] Comme toujours, il s'agit de trouver un équilibre à chaque moment de l'histoire entre l'autonomie nécessaire des individus et la solidarité des communautés familiales. »
- **Philippe Levillain** était invité par le journal de 13h de France 24 le 12 mai au sujet de la canonisation des voyants de Fatima. Il est intervenu dans un documentaire sur le même sujet diffusé le même jour sur France 2.
- Deux académiciens partagent leurs réflexions avec les lecteurs de *Challenges* dans son numéro du 18 mai. Le président **Michel Pébereau** (« Un vrai choc de simplification pour enfin réussir ») dresse la liste des réformes qui s'imposent pour renouer avec le plein emploi et remettre la France sur la voie de la croissance : refonte du droit du travail, réforme du système éducatif et développement de l'apprentissage d'une part ; révision générale des dépenses publiques, rééquilibrage des services sociaux, réorganisation des services de l'État et des collectivités territoriales d'autre part. M. Pébereau appelle, entre autres, à libérer « l'esprit entrepreneurial » des Français. « Tout cela suppose un vrai choc de simplification de toutes les procédures impliquant toutes les administrations publiques. Et la réforme nécessaire de notre fiscalité doit être suivie d'un vrai engagement de stabilité. Nous allons réussir. » « Pas de noviciat ! » adjure de son côté **Denis Kessler**, à l'adresse du nouveau gouvernement : « L'histoire de la V^e République démontre qu'à chaque [...] première mandature, il y a une période de noviciat, et qui dure effectivement entre un et deux ans ; d'ailleurs plutôt deux ans qu'un ». D. Kessler revisite, à l'aune de ce constat, les débuts des présidents de la République depuis 1958, qui se terminent, dans la plupart des cas, par un choc douloureux avec la réalité : « Le retour à l'ordre budgétaire est beaucoup plus difficile, ardu et complexe que de mettre en œuvre les envolées lyriques des promesses de campagne ». Il conclut que « notre pays ne peut plus se payer le luxe de ces périodes de confusion, de dérèglement, de laxisme ».
- À l'occasion de l'installation d'Emmanuel Macron comme président de la République, **Laurent Stefanini**, ancien chef du Protocole, a accordé un entretien au *Figaro* le samedi 13 mai (« L'investiture ? Rien n'est gravé dans le marbre »). Le dimanche 14, il a participé à diverses émissions sur les chaînes de télévision LCI, TF1 et BFM TV et sur les stations de radio sur RFI et RMC.

À lire

« L'Europe de l'assurance et ses challenges », article de **Denis Kessler** dans le n° 125 de la *Revue d'économie financière*, p. 119-135. En voici la conclusion : « La marché unique de l'assurance et l'euro ont changé assez fondamentalement les conditions d'exercice du métier d'assureur. Ils ont renforcé la sécurité des entreprises d'assurance par le biais d'une meilleure reconnaissance des spécificités du métier d'assureur et par le biais d'exigences prudentielles en capital mieux adaptées à leur profil de risque. Ils ont ouvert des opportunités de diversification nouvelles et bénéfiques. Ils ont réduit les coûts d'exploitation de ces opportunités, notamment en termes de risque de change. Enfin ils ont accru la concurrence sur les marchés d'assurance nationaux, pour le plus grand bénéfice des assurés. Toutefois, des progrès importants restent à faire pour achever le marché unique de l'assurance en Europe, notamment la création d'une supervision assurantielle au niveau européen – à la condition qu'elle soit différenciée de la supervision bancaire –, l'assouplissement des conditions d'accès aux données individuelles, l'adoption d'un standard comptable cohérent ou encore la correction de la formule standard de Solvabilité II. Ce qui veut dire que l'assurance n'a pas besoin de moins d'Europe mais de plus d'Europe. »

À savoir

- **Bernard Bourgeois** a donné le 16 mars une conférence à la librairie Tropiques sur son dernier ouvrage, *Penser l'histoire du présent avec Hegel* (Vrin, 2017). Cette conférence, ainsi que le débat qui a suivi, sont visibles à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=q3j8Qr71ASo>.
- **Mireille Delmas-Marty** donnera une conférence intitulée « Citoyens du monde ? » le 29 mai à Genève, au Centre européen de la culture. Cette intervention sera suivie d'un débat avec Charles Kleiber, ancien secrétaire d'État à l'éducation et à la recherche de la Confédération helvétique. Le public assistera à cette occasion à la projection du film *Demos* de Charles Kleiber et à la mise en scène d'un apologue de Mireille Delmas-Marty, « Au Congrès des vents », par la comédienne Isabelle Fruleux.